



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2, pro-maire

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

Mme Mireille Gagnon, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Mardi le 8 septembre 2020 à 19 h 30

Rapport Municipal

Août 2020

SEL À DÉGLAÇAGE / ABRASIF

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre du sel à glace dans son abrasif durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont répondu à notre demande ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

1^{ère} soumission : Sel Warwick inc.

Prix : 112.75\$ / tonne métrique plus taxes transport inclus

2^{ième} soumission : Somavrac c.c.

Prix : 141.18\$ / tonne métrique plus taxes transport inclus

3^{ième} soumission : Sel Icecat inc.

Prix : 113.30\$ / tonne métrique + transport 82\$/tonne métrique plus taxes

4^{ième} soumission : Mines Seleine

Prix : 107\$ / tonne métrique + transport plus taxes

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat du sel à glace pour la saison 2020-2021. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 70tm au coût de 112.75\$/la tonne plus taxes transport inclus.

SIGNATURE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE POUR LA ROUTE DE LA STATION AVEC LE MTQ

Une résolution a été adopté afin que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de renouveler le contrat du Ministère des Transports du Québec concernant le déneigement de la Route de la Station sur une distance de 4.491km à partir de l'intersection de la rue Principale de la Municipalité de Saint-Éloi et se terminant à l'intersection du chemin Pettigrew de l'Isle-Verte pour la saison 2020-2021 le tout renouvelable selon l'article 11 du devis spécial (101). Monsieur le maire Mario St-Louis et Madame la directrice générale Annie Roussel sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Éloi. De plus, la Directrice générale est autorisé à communiquer avec le technicien des travaux publics de la viabilité hivernale, Monsieur Marc-André Rioux, afin de discuter du montant du marché prévu pour 2020 ainsi que des conditions du contrat.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #266 CONCERNANT LES ANIMAUX

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #266 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le retrouver sur le site internet de la municipalité.

ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE toutes les municipalités de la MRC des Basques doivent se conformer au schéma de couverture de risques incendies;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC des Basques munies d'une caserne et d'un service incendie désirent unir leurs ressources humaines et matérielles afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques incendies;

ATTENDU QU'UN tel regroupement aura pour effet d'augmenter considérablement l'efficacité des services incendies tout en diminuant les frais financiers;

ATTENDU QUE nous avons eu une première rencontre avec la Ville de Trois-Pistoles le 6 juillet dernier;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles nous a remis pour information les données nécessaires afin de prendre une décision éclairée;

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Saint-Éloi manifeste leur intérêt à la Ville de Trois-Pistoles afin de participer aux démarches qui mèneront à une possible entente en étant que la majorité des municipalités concernées participent à l'entente.

L'ÉCO-BULLETIN

Une plus grande quantité de matières qui ne devraient pas être déposées au bac brun se retrouve dans les camions de collecte de notre région depuis le mois d'avril dernier. Dans certains cas, des camions contiennent tellement d'erreurs de tri qu'il est impossible de verser leur contenu dans la chaîne de traitement de l'usine de biométhanisation. Par exemple... Certaines matières générées par le nettoyage de nos terrains au printemps NE VONT PAS au bac brun : les feuilles mortes, les arbustes et les branches, le terreau d'empotage, la terre ou le sable. Au besoin apportez ces matières à l'écocentre. Par respect pour nos concitoyens, prenons le temps de faire un tri qui fonctionne! Des questions? 1-888-856-5552 poste 0 où www.co-eco.org

ENTREPRISE MICHEL BÉLANGER (ISLE-VERTE)

Attendu que la Directrice générale a communiqué à quelques reprises avec Monsieur Michel Bélanger soit en lui laissant un message sur son répondeur, soit en lui parlant directement concernant le bois empilé sur le bord du chemin dans le Rang 3 Ouest et le Rang 4 Ouest;

Attendu que la Directrice générale lui a demandé d'enlever dans un délai raisonnable le bois qui est tombé dans l'emprise du chemin municipal;

Attendu que le conseil municipal trouve que M. Bélanger a eu suffisamment de temps pour enlever le bois nuisible et qui par le fait même est dangereux pour la circulation le soir;

Attendu que la saison hivernale arrivera dans quelques mois et que nos entrepreneurs nous ont déjà avertis que lors de la dernière neige tombée en mai dernier ce bois avait été nuisible lors du déblaiement;

Pour ces motifs, la municipalité demande à Monsieur Michel Bélanger d'enlever le bois qui est situé sur le Rang 3 Ouest et sur le Rang 4 Ouest avant le 1^{er} septembre 2020. Si le conseil constate que le bois est toujours là en septembre 2020, la municipalité fera enlever le bois à ses frais.

CHANGEMENT SÉANCE DU CONSEIL

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Attendu que l'article 148.0.1 du Code municipale du Québec établit que le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier et donne un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure n'est pas celui que prévoit le calendrier;

En conséquence, les membres du conseil modifient la séance du mois de novembre 2020 sur le calendrier adopté en novembre 2019 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui débutent à 19h30 :

Lundi 2 novembre 2020 soit remplacé par lundi 9 novembre 2020

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE (CITERNE)

La directrice générale informe les membres du conseil de la vérification mécanique du camion citerne qui devra se faire avant le 30 septembre 2020.

MINI-TOURNÉE DE LA GRAND-MÈRE AUX LIVRES

Les 19, 20 et 21 août 2020, l'animatrice de la Grand-mère aux livres, accompagnée d'amis, offrira des animations littéraires aux enfants n'ayant pas reçu sa visite dans le cadre d'un terrain de jeu cet été. Tous les enfants de 6 à 11 ans y sont invités bien que les plus jeunes et les plus vieux seront les bienvenus, tout comme ceux de passage ou les jeunes d'autres municipalités. Le 20 août, c'est à Saint-Éloi qu'elle s'arrêtera, plus précisément dans la cour extérieure de la salle municipale. L'animation débutera à 13 h 30 et sera annulée en cas de mauvais temps. Évidemment, les activités se feront dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Pour rester informé et savoir si l'activité est annulée, visitez la page Facebook Club de lecture des Basques. Pour de plus amples informations, vous pouvez téléphoner Vickie Vincent, coordonnatrice-animatrice de la Grand-mère aux livres, au 418 851-3206, poste 3137.

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Bonne nouvelle, la bibliothèque de Saint-Éloi ouvrira ses portes mardi le 18 août prochain dès 18h30 à tous. Les consignes de base demeurent:

- masques obligatoires pour les 12 ans et plus
- désinfection des mains obligatoires
- distanciation sociale
- pour l'instant pas le droit de s'asseoir pour jaser

Vous pouvez choisir vous-mêmes vos livres, cependant lors d'un retour le livre sera mis en quarantaine, donc ne pourra pas ressortir le soir même. Apportez vos demandes spéciales, il nous fera plaisir de vous servir.

Au plaisir de vous revoir après tout ce temps!

Vos bénévoles Josée et Rachel

REMERCIEMENT

Un gros merci à Monsieur Bertin Denis, président de la Fabrique, à sa fille ainsi qu'à tous les bénévoles pour tout l'ouvrage fait au cimetière durant cette belle saison. Raymond Beaugard.



Reprise des activités à l'Escadron 282 Rivière-du-Loup

Si tu as entre 12 et 18 ans, deviens cadet à l'Escadron 282 Rivière-du-Loup. Les cadets de l'Air participent à une foule d'activités amusantes et stimulantes. Chacun y trouvera son compte, quels que soient ses goûts personnels.

À l'Escadron 282 Rivière-du-Loup tu pourras développer tes habiletés dans le maniement de cartes et boussoles, du GPS, de l'orientement, des premiers-soins, et de la survie en forêt.

Les cadets à l'Escadron 282 Rivière-du-Loup participent à des activités passionnantes comme le tir à la carabine et le biathlon, des compétitions sportives, des visites culturelles, des camps d'été, etc.

Chaque cadet de l'Air de l'Escadron 282 Rivière-du-Loup aura la chance de participer à des activités de vol, alors que certains des plus mordus de l'aviation pourront même obtenir leur brevet de pilote privé. Que ce soit à titre de pilote de planeurs ou d'avions.

Les inscriptions se font du 15 août au 30 septembre auprès du Capitaine Ghislain Roy au manège militaire 327, Boulevard Armand-Thériault, Rivière-du-Loup, Québec, G5R 3Z1 ou à l'adresse électronique escadron282@videotron.ca. Téléphone : (418) 894-8979. C'est gratuit.

MON BAC BRUN / MA SOLUTION D'AVENIR

Utiliser le bac brun permet de réduire la quantité de matière au dépotoir. Par conséquent, plus nous sommes nombreux à y déposer nos résidus de fruits, de légumes, de viandes, de poisson et de fruits de mer, plus on s'assure d'un meilleur avenir : en diminuant la facture collective, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en produisant localement de l'engrais agricole pour les champs de la région.

CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB

Formation : Agir en sentinelle pour la prévention du suicide est offert aux adultes qui, dans leur contexte de travail ou de bénévolat, sont susceptibles de venir en aide à une personne suicidaire, dans les limites du rôle de la sentinelle. Nous vous invitons à communiquer au 418-862-9658 ou à sentinelles@cpsdukrbt.org Formation d'une journée gratuit pour tous.

TAXE MUNICIPALE

Veillez prendre note que le quatrième versement de taxe sera dû le lundi 14 septembre prochain.

BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **lundi 7 septembre 2020** pour la Fête du travail.

